

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

18 juillet 2014

## SIMPLIFICATION DE LA VIE DES ENTREPRISES - (N° 2145)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 131

présenté par  
Mme Errante

-----

**ARTICLE 32**

Rédiger ainsi l'alinéa 15 :

« d) La section 1 et la sous-section 1 de la section 2 du chapitre I<sup>er</sup> du titre II, la section 2 du chapitre II du titre II, les articles L. 5232-1 et L. 5241-2, la sous-section 2 de la section 1 du chapitre I<sup>er</sup> du titre IV et le titre V sont abrogés. ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.